

Proposition de Virginie Michel, Responsable de l'Unité Epidémiologie et Bien-Etre en Aviculture et Cuniculture Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) et participante du groupe de travail n°3 (Animal, économie et territoires) des rencontres « Animal et Société »

Les Comités départementaux de protection animale ne fonctionnent pas dans un bon nombre de départements. Ils pourraient pourtant jouer un rôle important dans l'élaboration de solutions concernant l'hébergement de gros animaux retirés à leurs propriétaires et dans l'aide aux éleveurs en difficulté ne pouvant plus apporter les soins nécessaires à leurs animaux. Ces comités devraient être réactivés et des objectifs (assortis de délais) devraient être fixés.

Dans le souci d'améliorer réellement, sur le terrain, les conditions de vie des animaux en élevage, le bien-être doit s'inscrire dans la durée. Les points suivants devraient donc être considérés :

- Au niveau Européen, comme au niveau français, les réglementations concernant la santé animale, la sécurité sanitaire des produits, l'environnement, le bien-être animal et la santé humaine ne devraient pas se construire de façon indépendante. Le système d'élevage des animaux ayant des impacts sur tous ces facteurs, il doit être appréhendé dans sa globalité. Les meilleures mesures concernant le bien-être des animaux sont celles qui sont pertinentes au regard de la condition animale et réellement applicables dans les élevages (considérant que les systèmes d'élevage seront amenés à être modifiés).
- Dans le but d'obtenir une réelle amélioration du bien-être animal, notamment dans les systèmes de production intensifs, des recherches doivent être menées sur la façon d'améliorer effectivement le bien-être animal à partir des éléments minimum exposés dans les réglementations.
- Une obligation de résultat est préférable à une obligation de moyens. Ainsi il pourrait être intéressant qu'un groupe ad hoc puisse être constitué auprès de la DGAL pour mettre en lumière la réglementation afin d'appliquer les mesures les plus efficaces en terme de bien-être animal. Des mesures standardisées du bien-être animal devraient être validées sur le terrain (suite du projet Welfare Quality).

Bien que des efforts aient été consentis ces dernières années, la formation dans le domaine du bien-être animal chez les professionnels (durant le cursus scolaire) semble encore insuffisante, notamment au regard de ce qui est fait dans plusieurs autres pays européens. Les cursus vétérinaire ou d'ingénieur en production animale, entre autres, devraient être davantage complétés dans ce domaine.

Des besoins de recherche devraient être clairement identifiés au niveau français et leur mise en œuvre structurée et financée. Bien que des travaux très intéressants aient déjà été entrepris, des données objectives et des solutions techniques sont attendues, entre autres, dans les domaines suivants concernant l'élevage : gestion de truies en groupe, matériaux manipulables pour les porcs, gestion des mutilations (porc, volaille), sélection de génotypes montrant moins d'agressivité ou de troubles comportementaux (volailles, porcs), gestion des litières (dermatites plantaires en volailles de chair), mise au point d'aires de « picotage et grattage » efficaces (poules pondeuses en cages), types de sols (plein, ajouré)...